

UN LOCAL ?

LES CHARGES QUE VOUS POUVEZ DÉDUIRE



1

VOTRE SITUATION

LOCATAIRE

PROPRIÉTAIRE

1

2

2

1

LOCATAIRE

- Loyers et charges locatives
- Chauffage, eau, gaz, électricité
- Entretien et réparations
- Prime d'assurance
- Téléphone

Charges déductibles à hauteur du pourcentage d'utilisation professionnelle

3

2

PROPRIÉTAIRE

Local non inscrit sur le registre des immobilisations

- Chauffage, eau, gaz, électricité
- Entretien et réparation courants
- Charges de copropriété (part locative)
- Téléphone

Local inscrit sur le registre des immobilisations

- Amortissement du local
- Chauffage, eau, gaz, électricité
- Entretien et réparation
- Prime d'assurance
- Taxe foncière
- Charges de copropriété (part locative et non locative)
- Intérêts d'emprunt
- Téléphone

Charges déductibles à hauteur du pourcentage d'utilisation professionnelle

4

PROPRIÉTAIRE ET FACTURATION DE LOYERS A SOI-MÊME

- Loyers et charges locatives →
- Chauffage, eau, gaz, électricité
- Entretien et réparation courants
- Téléphone

- Imposition des loyers en Revenus Fonciers
- Justifier du versement périodique des loyers

Charges déductibles à hauteur du pourcentage d'utilisation professionnelle

5



Une question ? : remplissez le formulaire de contact de notre site internet :
www.association-wagram.fr/contact



6